



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0583

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lutte contre les discriminations - Convention avec la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Grout, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0583**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Lutte contre les discriminations - Convention avec la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)**

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Face à l'expression croissante des différentes formes d'intolérance et de remise en cause du pacte républicain, une action volontariste de lutte contre les discriminations et la haine de l'autre est aujourd'hui nécessaire.

La Métropole de Lyon s'engage depuis plusieurs années dans la promotion des valeurs républicaines, l'accès aux droits et la lutte contre toutes les formes de discrimination, que ce soit dans son rôle d'employeur et dans les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire.

Cet engagement repose à la fois sur la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations ainsi que sur la promotion de la diversité, de l'égalité et du vivre ensemble.

Pour cela, la Métropole soutient, notamment sur son territoire, les associations qui œuvrent en faveur de l'égalité, et concourent à la lutte contre toutes formes de discriminations qu'elles touchent à l'origine, au genre, à l'orientation sexuelle, aux croyances religieuses ou autres.

La Métropole souhaite ainsi soutenir le projet associatif de la LICRA Auvergne-Rhône-Alpes qui vise à défendre les valeurs républicaines, à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, et à promouvoir le vivre ensemble.

La LICRA milite, en effet, depuis sa création en 1927, pour une égalité des droits entre les êtres humains et agit en faveur du respect et de la promotion de la laïcité. Pour cela, elle intervient auprès des pouvoirs publics, alerte l'opinion et les médias, apporte aide et soutien aux victimes de discriminations, et participe activement à l'éducation citoyenne et en particulier de la jeunesse.

La Métropole souhaite soutenir l'action de la LICRA Auvergne-Rhône-Alpes sur le territoire métropolitain en formalisant avec elle une convention triennale et le versement d'une subvention annuelle pendant ces 3 ans, fixée à 30 000 € en 2021, afin de contribuer à la mise en œuvre des actions suivantes :

- les actions en matière d'accompagnement des victimes : l'accueil des plaignants,
- la prévention et éducation à la citoyenneté dans les établissements scolaires et, notamment, au sein des collèges,
- la prévention et la lutte contre les propos racistes, antisémites et sexistes dans le sport,
- la prévention et la lutte contre les propos racistes, antisémites et sexistes par la culture,
- le travail de mémoire.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention triennale passée entre la Métropole et la LICRA.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante, estimée à un montant annuel de 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021, 2022 et 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P28O5784.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.